

« Un pédophile sans remords, il faut l'interner en fin de peine »

Le député Olivier Maingain (DéFI) prépare une proposition de loi qui pourrait s'appliquer à des cas comme Dutroux

Édito

L'art de se mettre la tête dans le sable

Didier Swysen
ÉDITORIALISTE

On n'est pas fort étonné de lire que les politiques ne se bousculent pas au portillon pour commenter une éventuelle sortie de prison de Marc Dutroux, le détenu le plus détesté de Belgique. C'est le sujet casse-gueule par excellence, encore plus en période préélectorale. Il en va pourtant de la responsabilité des politiques d'avoir une vraie réflexion sur ce genre de détenu. Que faut-il faire de ces pédophiles récidivistes au profil particulièrement effrayant ? Est-il concevable de les voir

remis un jour en liberté ? Le livre de son avocat rappelle une évidence, en forme d'électrochoc : Marc Dutroux sera, un jour, dans les conditions d'une libération conditionnelle qu'il demandera, n'en doutez pas une seule seconde, plusieurs fois s'il le faut. Cela nous irrite donc d'entendre des politiques dire que « le débat n'est pas d'actualité » ou qu'il est « inconcevable que Marc Dutroux soit libéré ». C'est sans doute ce qu'ils répéteront si d'aventure le tribunal d'application des peines accepte la requête de ce triste personnage.

Ce qui nous semble inconcevable à nous, c'est que les politiques ne se saisissent pas de ce débat qui anguisse la population. On ne peut donc que saluer le courage et, en tout cas, la clairvoyance d'Olivier Maingain. Que faut-il faire de ces détenus potentiellement dangereux (pédophile en l'occurrence) qui n'ont jamais exprimé ni regret, ni excuses, ni laissé apparaître une volonté de suivre une thérapie ou de se remettre en cause ? C'est un politique qui pose la question. C'est aussi aux politiques de trouver une réponse. À chacun ses responsabilités ! ●

Le député Olivier Maingain (DéFI) prépare une proposition de loi qui pourrait s'appliquer à des cas comme Dutroux

Avec son livre « Pour quoi libérer Dutroux ? », l'avocat Bruno Dayez espérait ouvrir le débat sur le sens de la peine, sur la façon dont la Belgique traite ses détenus, etc. Au sein de la population, c'est réussi. Son livre, qui se vend bien, a créé une vive émotion et anime les conversations. Étrangement, au niveau politique, c'est plutôt le silence. Exception faite pour

Olivier Maingain (DéFI) qui demande une vaste réflexion sur ce type de détenu. Il prépare d'ailleurs une proposition de loi.

Le député fédéral et président de DéFI prépare une proposition de loi pour cette année, visant directement les agresseurs sexuels d'enfants et l'épineuse question de l'exécution de leur peine. Et c'est bien la sortie de Bruno Dayez, qui s'est donné

jusqu'à 2021 pour faire libérer Marc Dutroux, qui le pousse à réfléchir au sujet. « En fait, j'avais déjà pensé à ce sujet après les deux commissions d'enquête parlementaire sur l'affaire Dutroux auxquelles j'ai participé », nous dit le député fédéral. « Mais comme le sujet revient dans l'actualité, je prépare en ce moment une proposition de loi concrète sur le sujet ».

« IL FAUT UNE RÉFLEXION »

Difficile d'en connaître les détails précis à ce stade. Mais Olivier Maingain sait vers quoi il veut aller. « Il est temps d'avoir une réflexion poussée sur les auteurs d'attentats sexuels sur des mineurs », dit-il. « Mon idée, c'est qu'après leur peine de prison purgée, il faut les envoyer dans des centres de détention adaptés, via le processus de mise à disposition du gouvernement (on dit maintenant : mise à disposition du Tribunal d'application des peines, NdLR). Aujourd'hui, ce serait dans des lieux d'internement.

« Si durant sa détention, l'individu n'émet aucun regret et refuse de se soigner, il faut l'enfermer dans un centre adapté, à la fin de sa peine »

Mais en tout cas, il faut un lieu fermé, où l'individu n'aurait aucun contact possible avec des enfants ! Je ne parle pas ici de tous les délinquants sexuels mais des pédophiles récidivistes, qui durant toute leur détention, n'ont exprimé aucun regret, aucune excuse et n'ont montré aucune volonté de suivre une thérapie ».

Une proposition de loi faite pour Dutroux ? « À ce que je sache, je n'ai jamais entendu de regret dans son chef, il n'a jamais exprimé de remords ni fait des propositions d'excuses, il n'y a jamais eu de remise en cause de sa part », répond Olivier Maingain.

Olivier Maingain respecte néanmoins la démarche de Bruno Dayez, qui va tenter de faire libérer Dutroux. « C'est son droit d'entamer une procédure de demande de libération conditionnelle et je n'ai pas à m'exprimer là-dessus. Cette décision appartient au pouvoir judiciaire et je respecte la séparation des pouvoirs ».

« J'AI ACHETÉ LE LIVRE DE DAYEZ »

Olivier Maingain a acheté le livre de Bruno Dayez et le lira pendant les vacances de Pâques. « Je comprends la réaction lé-

gitime du public par rapport à ce livre qui parle de libération de Dutroux. C'est pour quoi j'estime qu'il faut une vraie réflexion sur les pédophiles récidivistes ». Sa proposition de loi aura le mérite de « forcer » le débat dans l'enceinte politique. Comme on le lira ci-dessous, tous les politiques ne souhaitent pas ce débat. ●

F. DE H.

Philippe Goffin (MR), président de la Commission Justice**« Je ne vais pas plaindre Dutroux » !**

Philippe Goffin (MR), député et président de la Commission Justice à la Chambre, ne lira pas le livre de Bruno Dayez, il n'en voit pas l'intérêt. Comme il ne voit aucun intérêt d'ouvrir un débat politique là-dessus. « J'ai rencontré l'avocat de Marc Dutroux sur un plateau TV et ce qu'il a déclaré ne me donne vraiment pas envie

de lire son livre », nous dit le député-bourgmestre de Crisnée. « Il m'a d'ailleurs heurté lorsqu'il a expliqué qu'il demandait des améliorations dans ses conditions de détention. Il laisse croire au grand public que l'administration pénitentiaire fonctionne dans l'arbitraire. C'est totalement faux ! Il y a des règles à respecter et il y a des mécanismes de contrôle. Certes, Marc Dutroux subit des conditions de détention strictes. Et alors ? À ce que je sache, son avocat n'a pas porté plainte contre l'État belge pour cela. Et comme président de la commission Justice, je n'ai ja-

mais reçu une question parlementaire par rapport à des défauts de

soins à la prison de Nivelles. »

Estime-t-il que la prison remplit son devoir par rapport à ce détenu ? « La prison sert à trois choses : la sanction, la protection de la société et la réinsertion. Ce dernier point est difficile à entendre au sein de la population mais il faut le rappeler, les Communautés doivent consacrer des moyens à la réinsertion des détenus, j'entends qu'elles manquent de

moyens. Que l'on investisse dès lors sur les détenus réinsértables. Ayons le courage de dire que d'autres détenus que Dutroux méritent l'effort ».

« RÉCIDIVISTE ET DANGEREUX »

Comment voit-il l'avenir de Dutroux ? « Dutroux est un récidiviste et a montré qu'il était d'une dangerosité incroyable. Quand on reste dangereux pour la société, oui, on peut imaginer qu'il ne sorte pas de prison. Il faut parfois admettre les limites d'un système. » ●

F. DE H.

Succès en librairie : le livre va être réimprimé**« J'ai des réactions positives »**

« Pourquoi libérer Dutroux ? Pour un humanisme pénal ». L'essai écrit par Bruno Dayez fonctionne bien en librairie. Selon la maison d'édition Samsa, La Fnac et Le Club, entre autres, ont demandé des réassortiments. « Nous avons imprimé 6.000 exemplaires et nous allons en réimprimer 4.000 nouveaux pour répondre à la demande, le livre marche bien ».

nous confie le directeur de Samsa, Christian Lutz. « Personnellement, je me suis toujours demandé quel lien il y avait entre la peine et l'acte commis. Pensez-vous

ment

qu'une

peine à perpétuité puisse

permettre à la famille

d'une victime de

faire son

deuil ? C'est

faux de

faire croire

cela ».

Quant à

l'auteur

Dayez, il dit

Bruno

n'avoir reçu « aucune réaction du monde politique, faute pour lui d'accepter le débat. J'ai par contre enregistré de très nombreuses réactions positives de la part du

monde judiciaire, des universités, des journalistes (de toute l'Europe) ainsi que de « simples citoyens ». Le débat a donc été lancé et je reçois de nombreuses propositions de conférences, tant à l'étranger qu'en Belgique. Mon objectif est amplement atteint et, par ailleurs, le livre poursuit son propre chemin ».

F. DE H.

NOTRE EXPERT

« Dutroux libérable, pas porteur électoralement »

Daniel Bacquelaine**« Libérer Dutroux, pas concevable ! »**

Ni Koen Geens (CD&V), ni Charles Michel (MR), ni Denis Ducarme (MR), ni Rachid Madrane (PS)... que nous avons sollicités n'ont voulu s'exprimer par rapport au détenu Dutroux, à son éventuelle sortie, à ce qui est (ou non) entrepris en prison pour sa réinsertion... Seul le ministre des Pensions Daniel Bacquelaine (MR) a accepté de nous parler. « Je ne suis pas juriste mais sur le plan personnel, je trouve qu'il est inconcevable d'envisager la libération de Marc Dutroux », nous dit-il. « Cela me paraît hors de question, compte tenu de l'ignominie des actes commis et à cause du danger qu'il peut encore représenter. Il avait déjà été condamné par le passé et avait eu la possibilité de se racheter. On lui a laissé une chance, il a récidivé... Pour moi, une libération de Dutroux n'est vraiment pas d'actualité ».

F. DE H.

**PIERRE
VERJANS**

Expert Politique

↳ Le grand silence radio du monde politique par rapport à une possible libération de Dutroux vous étonne-t-il ?

Je m'attendais à ce que quelques-uns s'emparent du sujet. Des élus au caractère réactif voire provocateur qui auraient surfé sur une vague populiste. Mais non, il fait calme.

↳ Pourquoi ce silence ?

Je vois deux hypothèses. 1. Le respect de la séparation des pouvoirs : l'exécution des peines appartient à l'exécutif, donc les députés ne veulent pas s'immiscer. 2. En principe, dans un État de droit, on applique la loi. Mais si on veut appliquer le droit commun à Marc Dutroux, il a le droit de demander sa libération conditionnelle comme n'importe quel autre détenu. Mais le dire clairement va à l'encontre de l'avis de la population, on risque une levée de boucliers, comme lorsque Michelle Martin a été libérée. Le politique n'aime pas aller à l'encontre de l'opinion publique.

↳ Le politique a-t-il peur de perdre des voix sur la demande de libération de Dutroux ?

On aurait pu croire qu'en cette période de pré-campagne électorale, le débat voulu par Bruno Dayez ait lieu. Mais ce n'est pas le cas. Ce n'est pas une période propice aux débats de fond. Les politiques sont actuellement plus dans le positionnement électoral, voire électoraliste, pour faire des voix. L'après-élection de mai 2019 sera peut-être plus propice à un débat de fond. C'est sûr que personne ne sera élu en disant que Dutroux est libérable.

PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE